SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE SHERBROOKE

Procès-verbal de la 241e assemblée générale tenue le 15 octobre 2026 à 11h30 au 2-26-202

Présences : **73 présences**

Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée** 1
2. **Nomination à la présidence de l'assemblée** 1
3. **Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres** 2
4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** 2
5. **Adoption de procès-verbaux** 2
 5. 1 Lecture et adoption du procès-verbal de la 240e assemblée générale tenue le 10 septembre 2026 et suites 2
6. **Finances** 2
 6.1 Présentation des états financiers 2
 6.2 Rapport du comité de surveillance 3
 6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2026 3
 6.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026-2027 3
 6.5 Reconduction du soutien au Programme d'étudiants réfugiés (PÉR) 4
7. **RSA (Réunion des syndicats adhérents)** 4
8. **Réinjection de la sous-embauche** 6
9. **Révision des Statuts et Règlements du SPECS-CSN** 6
10. **Élection aux comités** 6
11. **Divers** 7

1. Ouverture de l'assemblée

Julie Dionne, présidente du SPECS, ouvre l'assemblée. Elle remercie les membres présent·es.

2. Nomination à la présidence de l'assemblée

Résolution 241.1
« Il est proposé de nommer Sébastien Dion à la présidence d'assemblée. »
Catherine Ladouceur propose et Josée Morais appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 241.2
« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant·es :

- *Benjamin Blanchette (Mathématiques)*
- *Catherine Noël (Techniques de travail social)*
- *David Racicot-Desloges (Mathématiques)*
- *Mikolaj Wyrzykowski (Littérature et communication)*
- *Christophe Benoît-Piau (Danse)*
- *Geneviève Rioux (Sciences humaines)*
- *Yan St-Onge (Littérature et communication) »*

Josée Morais propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 241.3
« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Mathieu Poulin-Lamarre propose et Marie-Claude Tremblay appuie.
Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption de procès-verbaux

5. 1 Lecture et adoption du procès-verbal de la 240e assemblée générale tenue le 10 septembre 2026 et suites

Résolution 241.4
« Que les membres de l'assemblée générale du SPECS adoptent le procès-verbal de la 240e assemblée générale tenue le 10 septembre 2026 tel que présenté. »
Vincent Desruisseaux propose et Jean-Pascal Labelle appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal : Aucune

6. Finances

6.1 Présentation des états financiers

Jean-Christophe Dominique, trésorier, présente les états financiers 2025-2026. Il rappelle ce qui explique les raisons des variations possibles concernant la cotisation, qui dépend du portrait de nos membres (retraites, nouvelles embauches, échelons salariaux).

Concernant les dépenses, il rappelle les frais un peu plus importants liés à la confection du nouveau site Web et des frais de représentation défrayés lors du Congrès de la CSN, qui a lieu tous les trois ans, qui coûtent particulièrement cher. Également, Jean-Christophe explique qu'exceptionnellement, cette année, le SPECS a effectué deux paiements pour le PER afin que le comité PER puisse avoir l'argent pour répondre correctement aux frais pour accueillir l'étudiant·e réfugié·e, et non pas que cela lui soit versé en fin d'année financière. Dorénavant, le paiement se pour l'année suivante.

6.2 Rapport du comité de surveillance

Michael Labarre, membre du comité de surveillance, présente le rapport du comité. Il rappelle le mandat du comité et ses obligations, soit de vérifier le fonds de résistance syndicale (FRS), le fonds d'opération et de faire des recommandations à l'exécutif.

Parmi les recommandations, il en détaille plusieurs :

- poursuivre l'implantation d'un système efficace afin d'effectuer des sauvegardes régulières des données
- d'injecter une partie du surplus dans les différents comités syndicaux et des activités syndicales afin de stimuler la vie syndicale.
- Que l'exécutif réfléchisse à la manière dont le fonds de libération syndicale pourrait soutenir l'exécutif.

6.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2026

Recommandation 1

Résolution 241.5
« Il est proposé d'adopter les états financiers au 30 juin 2026. »
Jean-Luc Filion propose et Rachel Deblois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

6.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026-2027

Jean-Christophe Dominique, trésorier, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2026-2027. Il détaille les différents frais prévus.

Le fond d'immobilisation satisfait maintenant nos besoins. Nous arrêtons d'y cotiser le montant de 1500$ par année.

Une nouveauté nécessaire suite à l'instauration de la loi 4 : nous devons prévoir environ 10000$ en frais comptable pour réaliser un audit sur nos finances.

Le fonds de libération continue de s'accumuler. Une réflexion aura lieu cette années à l'exécutif sur la façon d'optimiser l'utilisation de la ressource.

Parmi ces frais, ceux liés aux assemblées générales vont augmenter en raison d'augmentations de frais de diner.

En juin 2027, le solde du FRS devrait dépasser le montant que l'assemblée s'était donnée comme cible.

Le maintien de l'augmentation de la cotisation fera l'objet d'une discussion avant la fin de notre convention collective, tel que stipulé par résolution 228.4 adoptée lors de l'assemblée générale du 28 mai 2024.

Recommandation 2

Résolution 241.6
« Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2026-2027. »
Noémi Roy propose et Sylvain Charbonneau appuie.
Adoptée à l'unanimité.

6.5 Reconduction du soutien au Programme d'étudiants réfugiés (PÉR)

Jean-Luc Filion présente le PÉR à l'assemblée et les obligations du comité composé d'enseignant·es et d'étudiant·es. Il explique d'où viennent les sommes pour soutenir la 1re année d'études de l'étudiant·e qui est parrainé·e. Il fait la demande pour que les membres du SPECS s'engage à soutenir le PER pendant les cinq prochaines années.

Dans les prochaines années, J-L indique que le soutien financier sera insuffisant. Il sollicite pour reconduire la contribution des membres

Jean-Luc Filion explique que les coûts de la vie ont augmenté en raison de l'inflation et demande que l'on augmente la contribution des membres du SPECS.

Un membre se demande si cela ne serait pas mieux de revoir la somme remise au programme avant cinq ans étant donné le risque que le coût de la vie soit plus élevé. Une membre suggère que les finances du SPECS permettraient d'augmenter la contribution à 3000 $. Elle demande également si l'appel de financement qui est lancé de manière individuelle permet de recueillir suffisamment de fonds. Jean-Luc Filion précise que l'engagement sur cinq ans répond aux besoins, selon le comité PER et que la somme récupérée lors de l'appel de financement, habituelle en avril, pourrait certainement être bonifiée. Il rappelle que les étudiant·e font la demande pendant leur assemblée générale que la cotisation remise au PER soit augmentée. Une membre se demande de la charge financière que cela représente pour les personnes étudiantes, qui subissent également les conséquences du coût de la vie. Jean-Luc indique la demande de participation des étudian·es passerait, si acceptée, de 1.50 $ à 2 $

Recommandation 3

Résolution 241.7
« Que le SPECS reconduise son soutien au PÉR pour 5 années supplémentaires (2027-2028, 2028-2029, 2029-2030, 2030-2031, 2031-2032) pour un montant de 2500 $ par année. »
Rachel Mayrand propose et Philippe Langlois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

7. RSA (Réunion des syndicats adhérents)

Mylène Filion présente les décisions et recommandations prises par la réunion des syndicats afférents (RSA) au mois de septembre 2026.

Elle rappelle que le RSA adopte les taux de renouvèlement ainsi que ses propres recommandations. Seules les modifications au contrat sont soumises aux syndicats pour un retour de consultation.

Mylène présente les taux de renouvèlement pour l'année 2027 :

- augmentation des primes de 2,7 % pour l'assurance maladie (durée de 12 mois)
- maintien au taux actuel des primes (0 %) pour l'assurance soins dentaires (durée de 12 mois)
- maintien au taux actuel des primes (0 %) pour l'assurance de base, l'assurance vie des personnes à charge, l'assurance additionnelle et l'assurance maladies graves (durée de 12 mois)

Assurances maladies graves :

- Que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier le contrat en retirant, à compter du 1er janvier 2027, l'obligation d'adhérer à l'assurance maladies graves (clause 2.2.3) lors de l'adhésion à la garantie d'assurance vie de base afin de l'ajouter à celle de la garantie d'assurance invalidité de longue durée (clause 2.2.5)

Cette modification entrainera une diminution de l'ordre de 15 % de la prime de cette protection.

Le congé de primes prévu à la recommandation 5.3 est maintenu.

Couverture des médicaments :

On a arrimé les textes avec la réalité 2026-2027, afin de pouvoir inclure de nouvelles conditions médicales et de nouvelles molécules dans la clause-entente. Par exemple, il est question de pouvoir couvrir la location d'un casque réfrigérant lors de chimiothérapie pour contrer la perte des cheveux. Ce traitement, de plus en plus utilisé, a des avantages incontestables pour la santé psychologique des malades.

- Que la RSA confie le mandat au CFARR de modifier le contrat afin d'actualiser le texte de la couverture des médicaments pour tenir compte de la pratique actuelle de l'assureur.
- Cette modification entrainera une diminution de l'ordre de 15 % de la prime de cette protection.

Intégration du revenu de pension ou de rente :

- Modification de la clause 7.8.3 sur l'intégration de la rente de retraite afin d'inclure l'intégration d'un revenu de pension ou de rente hors RREGOP.

Indexation des maximums de réclamation pour les services professionnels et soins dentaires

Les dépenses admissibles pour les services des professionnel·les augmentent.

Le plafond de remboursement ne change pas, mais l'augmentation des montants maximaux va permettre un plus grand remboursement pour les personnes qui réclament moins.

Les dépensent admissibles pour les soins dentaires augmentent. Ils n'avaient pas été indexés depuis 2013.

Des membres posent des questions d'éclaircissement sur certaines clauses.

Les membres du CFARR ont consulté quatre autres compagnies d'assurance pour voir ce qu'elles proposaient comme couvertures, mais sans aller en appel d'offres ouvert. Elles et ils en ont conclu qu'il n'y avait pas de grandes différences avec la couverture proposée par Beneva, mais leur recherche permet de les aider dans la négociation avec Beneva.

Un membre suggère que les membres du CFARR, réfléchissent à la possibilité de s'associer à d'autres travailleurs·euses afin d'avoir un plus grand rapport de force.

Recommandation 4

Résolution 241.8
« Il est proposé d'adopter la recommandation 6 de la Réunion des syndicats adhérents. »
Sandra Ledoux propose et Josée Morais appuie.
Adoptée à la majorité.

8. Réinjection de la sous-embauche

Steve McKay, vice-président aux relations de travail, présente les dernières informations de la direction au sujet de la sous-embauche. Pour la session actuelle, elle a été revue à la baisse. Elle s'élève désormais à 3.42 et non plus à 7 ETC. Cependant, aujourd'hui, la sous-embauche totale est de 26.66 ETC.

Lors du dernier CRT, la direction s'est dit vouloir agir de façon ferme en visant une CI annuelle de 77. Steve précise qu'il est possible que des membres aient un peu moins de ou un peu plus 77. Il assure que toute personne, même une personne précaire, sera considérée à temps plein avec une CI de 77.

Autre avancée importante, la direction se sent à l'aise de chiffrer la 2ème date, celle d'abandon. Lors de la confection des tâches, Steve informe les coordinations qu'elles seront amenées à vérifier la CI des membres de leur département pour s'assurer qu'elle tend bien vers 77.

Cette cible de 77 de CI n'est valable que pour l'année 2026-2027.

Avec cette sous-embauche, l'objectif n'est pas de créer plus de projets spéciaux, surtout qu'il reste de la sous-embauche à saupoudrer dans les différents départements

Après révision actuarielle du gouvernement, la hausse étudiante est revue à la baisse. On prévoyait près de 7600 étudiant·es pour la rentrée 2030, c'est finalement 7004 PÉ.

Fin octobre, Le cégep ouvre 73 postes, certain·es membres en attente d'une permanence en sauront davantage sur leur changement de statut.

Une question sur le nombre d'étudiant·es par groupe permet à Steve McKay d'indiquer que les groupes devraient être plus petits. On peut s'attendre à des groupes de 24-26 étudiant·es. Il demande aux coordinations de vérifier et de signaler s'il y en a des groupes qui dépassent ce total. Il précise que cela va avoir comme effet d'ouvrir plus de groupes et donc qu'il y va y avoir besoin de plus d'enseignant·es. Il est possible que des départements aient à embaucher, ce qui représentera un défi pour certaines disciplines.

9. Révision des Statuts et Règlements du SPECS-CSN

Point remis à une autre assemblée

10. Élection aux comités

Syndical-02 : Direction des élections et de scrutin - Un mandat jusqu'au 31 décembre 2027

Ouverture de la période de mise en nomination.

Michael Labarre propose Jean-Thomas Courchesne qui accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Jean-Thomas Courchesne est élu·e par acclamation.

Syndical-01 : Comité de surveillance - Trois mandats jusqu'au 31 décembre 2027

Ouverture de la période de mise en nomination.

Catherine Ladouceur se propose.

Mathieu Poulin-Lamarre propose Michael Labarre

Noémi Roy se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Catherine Ladouceur, Michael Labarre et Noémi Roy sont élu·es par acclamation.

I-05 : Comité perfectionnement - Un remplacement jusqu'au 30 juin 2027

Ouverture de la période de mise en nomination.

Martin Paré propose Clémence Trudel

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Clémence Trudel est élue par acclamation.

11. Divers

Rien à signaler Levée de l'assemblée.

Résolution 241.09
« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 13h14. »
Proposée par Jean-Christophe Dominique
Appuyée par Josée Morais
Adoptée à l'unanimité.

Rédigé par Michèle Le Risbé, Vice-présidence aux affaires pédagogiques– SPECS - CSN